

ACTUALITÉ CONCERTATION SOCIALE 2025

Un aperçu hebdomadaire original des faits et développements plus ou moins marquants dans le domaine de la concertation sociale, de l'implication des travailleurs, des conflits sociaux et des relations collectives de travail au sens large. Chaque semaine, nous parcourons les médias à la recherche de tendances, faits et chiffres. Parfois avec un léger retard sur l'actualité, de temps à autre accompagné de commentaires, jamais avec la prétention d'être exhaustifs. Les réactions sont toujours les bienvenues.

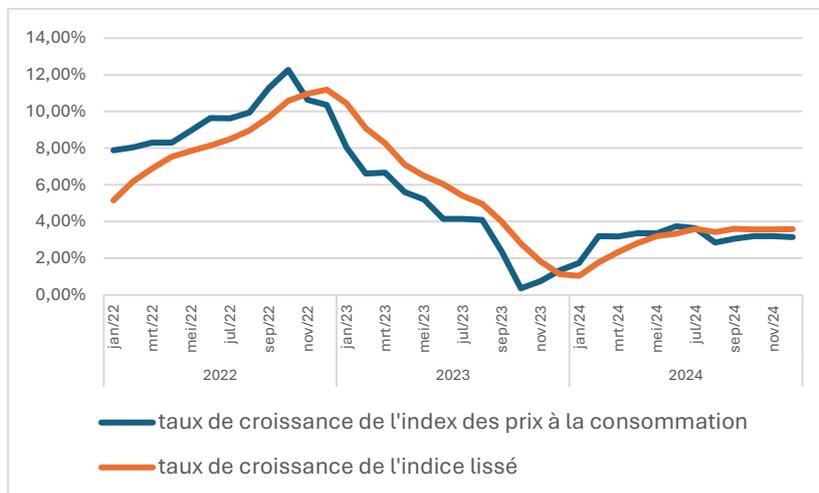
Par Manou Doutrepoint et Paul Soete

APERÇU HEBDOMADAIRE 2025/1 DU 24 DÉCEMBRE 2024 AU 6 JANVIER 2025

BELGIQUE

INFLATION

L'inflation passe de 3,20 % à 3,16 % en décembre. L'indice des prix à la consommation augmente ce mois-ci de 0,40 %. L'inflation basée sur l'indice santé diminue de 3,63 % à 3,24 %. Par ailleurs, l'inflation de l'indice santé lissé passe de 3,57 % à 3,58 %. ([Statbel](#))



CONCERTATION SECTORIELLE

Les partenaires sociaux de la commission paritaire du **secteur des titres-services** (CP 322.01) ont conclu, le 23 décembre 2024, une CCT afin de reconduire pour une durée indéterminée les accords existants concernant la prime de fin d'année et la prime syndicale. Il y a un an, l'organisation patronale Federgon avait dénoncé la CCT sur ces sujets. Cela a entraîné de fortes tensions que les partenaires sociaux ont désormais apaisées afin de normaliser la concertation sectorielle. (Federgon)

Commentaire

Cette décision constitue la base d'une concertation sociale avec un agenda chargé. Le principal défi sera de négocier un cadre sectoriel qui englobe trois mécanismes de financement régionaux différents.

Dans le cadre de l'Accord Intersectoriel Flamand, l'accord VIA6, une augmentation unique du pouvoir d'achat est prévue pour tous les travailleurs des **entreprises de travail adapté en Flandre**. Les partenaires sociaux définiront les modalités pratiques de cette mesure dans une CCT sectorielle.

Commentaire

Les experts se demandent comment cette mesure flamande pourra s'accorder avec la norme salariale fédérale (qui reste à définir).

CONCERTATION AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE

Le front commun syndical chez **Audi Brussels** a appelé les travailleurs de l'usine à mener une action auprès du concessionnaire Audi local de l'importateur D'Ieteren à Drogenbos. Les syndicats envisagent également des recours judiciaires massifs si Audi tente réellement de contourner un plan social collectif par des arrangements individuels. ([De Tijd](#)) Les délégués syndicaux ont reçu leur lettre de licenciement le 24 décembre. Comme la grève chez Imperial Logistics est terminée (voir ci-dessous), l'assemblage des véhicules pourrait théoriquement reprendre. ([De Tijd](#))

La grève chez **Imperial Logistics**, un fournisseur d'Audi Brussels employant 295 personnes, a pris fin le 3 janvier. La grève, qui avait éclaté le 20 novembre, dénonçait l'absence de plan social. ([De Tijd](#))

Après 26 jours de grève, la direction et les syndicats de **LKQ**, l'entreprise à l'origine des marques Fource et Van Heck Interpieces, ont conclu un plan social définissant un cadre pour la transition de l'entreprise. Le nombre effectif de licenciements est inférieur au nombre initialement annoncé. Les travailleurs licenciés recevront une

prime supplémentaire et bénéficieront d'un reclassement. Des postes sont ouverts, l'entreprise investit dans des formations, et les syndicats garantissent la paix sociale. ([Automotive](#))

SERVICES PUBLICS

La dernière (courte) grève sans préavis de 2024 a eu lieu chez le **collecteur de déchets IVBO** suite à un mécontentement face au manque de communication et de participation. ([Focus-WTV](#))

Le mois de janvier s'annonce comme un mois d'hiver « chaud » dans l'**enseignement francophone**. Le front commun syndical prévoit une série d'actions, dont deux jours de grève et une manifestation à Bruxelles à la fin du mois, pour protester contre les économies et réformes prévues. ([Le Soir](#))

PAYS VOISINS

PAYS-BAS

En 2025, le syndicat FNV vise une augmentation salariale de 7 %, affirmant que « c'est possible, car les bénéfices ont augmenté plus rapidement que les salaires ». ([FNV Agenda des conditions de travail](#))

Les syndicats FNV et CNV organiseront à nouveau, en janvier, une grève nationale de plusieurs jours du **personnel des pharmacies**. ([Nu](#))

ALLEMAGNE

Plus de détails ont été révélés sur l'accord conclu entre **Volkswagen** et les syndicats. Cet accord constitue un équilibre entre les intérêts de la famille propriétaire Porsche-Piëch, des syndicats, et de l'État de Basse-Saxe, deuxième actionnaire le plus important. Le compromis inclut : (1) une dépréciation de la participation de l'actionnaire principal dans le capital du groupe, une dépréciation qui s'élève à 20 milliards d'euros, (2) une restructuration importante (réduction drastique de la capacité de production, suppression des bonus et de 35.000 emplois), et (3) la paix sociale (pas de licenciements forcés). Cela génère une économie de 1,5 milliard d'euros, soit seulement un dixième des 15 milliards nécessaires. ([De Tijd](#))

FRANCE

En France, les sièges de 10 syndicats dans les instances paritaires sectorielles et interprofessionnelles sont attribués en fonction des **élections syndicales nationales**. Les salariés d'employeurs occupant moins de 11 personnes (où les syndicats ne sont pas présents) constituent un collège électoral distinct. Ils ont pu voter entre le 25

novembre et le 9 décembre 2024. Seuls 4 % des 5 millions de salariés concernés ont voté ([Ministère du Travail](#)). Ce faible taux de participation soulève des questions sur la pertinence de telles élections. ([Clés du social](#))

CONSEIL D'ENTREPRISE EUROPÉEN

Le Parlement européen, de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne (Cons.UE) visent à adapter la directive sur les conseils d'entreprise européens. Pieter De Koster, avocat, nous a envoyé une note qui apporte un éclairage peu connu sur la dynamique engendrée par cette initiative. Voici le texte intégral de son commentaire :

Sur la base de prémisses très contestables et souvent non vérifiées (prétendu manque d'accès au droit, absence de sanctions, nombreux litiges), le Parlement européen (PE) a contraint politiquement la Commission européenne à lancer une procédure de révision de la directive. Le PE l'a présentée en février 2023 avec une proposition très ambitieuse et assez irréaliste. Cette proposition contient des dispositions qui non seulement renforcent fortement le cadre réglementaire existant des CEE (confidentialité, rôle obligatoire des syndicats, élargissement de la « notion de groupe » et des matières « transnationales »), augmentent considérablement la charge financière pour les entreprises (y compris le coût des procédures intentées contre elles), mais dépassent également la nature même de l'instrument législatif disponible (une directive) (notamment avec des mécanismes de sanctions et d'application draconiens habituellement réservés aux règlements). Si elle était adoptée, cette proposition bouleverserait radicalement les concepts et contours des droits d'information et de consultation au niveau de l'UE.

En janvier 2024, la Commission européenne a présenté une proposition de révision qui renforce le cadre réglementaire existant (en allant vers davantage de droits opposables pour les salariés), comme c'est déjà arrivé dans les décennies précédentes, mais qui reste éloignée des excès ci-dessus. Le Conseil de l'UE a également examiné cette proposition, entraînant une édulcoration supplémentaire.

Le 19 décembre 2024, le PE a donné un mandat pour le lancement du « trilogue » entre les trois institutions, qui commencera en février 2025. Bien que la position du PE reste fermement ancrée dans le rapport dit « Radtke », on s'attend clairement à ce que le texte final de la directive modifiée reflète davantage celui de la proposition de la Commission européenne. Ceci notamment en raison de la nouvelle composition du PE (avec une représentation accrue des

députés favorables aux entreprises dans les différentes fractions), du poids d'un Conseil de l'UE prudent (qui ne souhaite pas exacerber les tensions avec les entreprises après des initiatives telles que [CSRD](#), [CS3D](#) et autres), et de la moindre attention accordée aux droits sociaux collectifs dans ce contexte géopolitique et économique tendu.

On ignore si le texte final sera adopté au premier semestre (sous présidence polonaise) ou au second semestre (sous présidence danoise), mais il est quasiment certain que la révision sera adoptée cette année.

AILLEURS EN EUROPE

PORTUGAL

Les **employés des hôtels de Madère** ont commencé l'année avec une grève de trois jours, pendant une période où le taux d'occupation des hôtels avoisine les 100 %. L'objectif est une augmentation des salaires. ([Portugal News](#))

Le syndicat des **conducteurs de métro** de Porto a fait grève les 31 décembre et 1er janvier pour exiger le paiement de la prime annuelle à laquelle ils ont droit. ([Portugal News](#))

Commentaire

Faire grève pour exiger un droit subjectif soulève des questions pratiques. Les pertes économiques pour l'employeur et la diminution de revenus pour les familles des grévistes pourraient être évitées par une action en justice contre l'employeur. Cela permettrait d'obtenir le même résultat avec moins de dégâts.

La question ici n'est pas de limiter ou non le droit de grève aux seules revendications d'intérêts, en excluant les droits opposables. Elle est plutôt de savoir si ces droits subjectifs ne pourraient pas être mieux défendus par une action collective (class action) intentée par les syndicats. Cette question touche au débat juridique complexe sur le droit des syndicats d'agir en justice pour défendre les droits de leurs membres.

En principe, cela ne serait pas possible en Belgique, car les syndicats n'ont pas de personnalité juridique. Toutefois, un nombre restreint d'exceptions existe, notamment celle basée sur l'article 4 de la loi de 1968 sur les CCT, qui leur permet d'agir pour garantir le respect de ces CCT. Ainsi, ils peuvent assigner un employeur en justice pour défendre les droits subjectifs des travailleurs découlant des CCT.

L'inconvénient d'une procédure judiciaire réside dans la durée pour faire valoir un droit. Les syndicats pourraient envisager une procédure en référé (contradictoire) pour obtenir une mesure contraignante immédiate. Le succès d'une telle procédure dépend de l'appréciation du juge sur l'urgence de la demande. Si la demande concerne un revenu mensuel, les chances de succès sont probablement plus élevées que pour une prime annuelle. Cependant, la lenteur de la justice est compensée par les intérêts moratoires légaux élevés.

AILLEURS DANS LE MONDE

ÉTATS-UNIS

La grève de **Starbucks** pour protester contre des augmentations de salaires jugées insuffisantes s'est étendue à 300 magasins la veille de Noël. ([Reuters](#))

Les expéditeurs des **ports maritimes de la côte Est et de la côte du Golfe** s'attendent à une nouvelle grève en janvier. Les syndicats s'opposent aux projets d'automatisation des employeurs. (NB : La dernière grève, en octobre dernier, s'était terminée par un accord prévoyant une augmentation de 62 % des salaires sur six ans). ([20Cube](#) et [Reuters](#))

STATISTIQUES

[Y a-t-il beaucoup ou peu de grèves en Belgique ?](#) L'année dernière, cette question a suscité des débats. Kurt Vandaele apporte une réponse nuancée à partir des données disponibles. Son article offre un aperçu des dynamiques et constantes des mouvements de grève depuis 1991. Un travail unique qui mérite d'être salué. En voici quelques conclusions :

- Les mouvements de grève en Belgique se caractérisent par leur volatilité, mais une tendance structurelle à la baisse, observée dans d'autres pays européens, est absente.
- Les pics dans les actions de grève sont principalement liés aux grèves nationales ou générales, souvent en réaction à des économies dans le secteur public et aux restrictions de négociation imposées par la loi sur la norme salariale.
- Les provinces de Hainaut et de Liège enregistrent nettement plus de jours de grève.
- Les grèves sont relativement plus fréquentes dans le secteur public, les services aux entreprises et aux particuliers, la distribution, l'industrie alimentaire, le secteur social, les

branches du transport et de la logistique, l'industrie chimique et pétrolière, et l'industrie métallurgique.

- L'image selon laquelle la Belgique est en tête des pays européens en termes de grèves doit être nuancée, car les statistiques nationales ne sont pas toutes comparables.

A LIRE

Alors que le taux de syndicalisation général diminue légèrement, une centrale syndicale, à savoir l'UBT, la centrale des travailleurs du transport affiliée à la FGTB, réussit à recruter davantage de membres. Quelle est la raison de cette croissance ? Explications dans l'article *[On the road again](#)*, écrit par Kurt Vandaele.

POUR MÉMOIRE

Le 28 décembre 1944, alors que la bataille des Ardennes faisait encore rage, le gouvernement belge a promulgué l'« Arrêté-loi concernant la sécurité sociale des travailleurs ». Ce texte constitue la base de notre système de sécurité sociale et a été révisé en 1969.

RÉAGIR ?

Vous pouvez nous contacter par e-mail aux adresses suivantes : m.doutrepond@social-dialogue.net ou contact@paulsoete.be

SOURCES FRÉQUEMMENT CONSULTÉES

Google Alert pour suivre la presse écrite internationale.

Belgique :

SPF EMPLOI : [Actualités | SPF Emploi - Travail et Concertation sociale](#)

CNT : [Communiqués de presse | CNT - Conseil National du Travail](#)

Media : sites web de journaux belges

Médias sociaux : Twitter en LinkedIn

<https://abvv-experten.be/werken/>

Belga

France :

Les clés du social : <https://www.clesdusocial.com/>

Metis : <https://www.metiseurope.eu/dialogue-social/>

<http://www.dialogue-social.fr/>

<https://www.cestlagreve.fr/>

<https://www.rds.asso.fr>

ODS : <https://www.jean-jaures.org/observatoire/observatoire-du-dialogue-social/>

Pays-Bas :

AWVN : <https://www.awvn.nl/>

FNV : <https://www.fnv.nl>

Allemagne :

IG Metall : <https://www.igmetall.de/ueber-uns/ig-metall--a-strong-community>

R-U :

<https://strikemap.org/submit>

International :

Eurofound : <https://www.eurofound.europa.eu/news>

ETUC : <https://www.etuc.org/en/news>

ETUI : <https://www.etui.org/fr/themes/dialogue-social-et-negociation-collective>

ETUI : <https://www.etui.org/newsletters/collective-bargaining-newsletter>

Industrial Relations Share : <http://www.irshare.eu/>

<https://www.worker-participation.eu/>

ILO : <https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/lang--fr/index.htm>

IndustriAll : <https://www.industrialall-union.org>

<https://wageindicator.org/labour-laws/collective-bargaining>

IRES : <https://ires.fr>

RDS : <https://www.rds.asso.fr/publications/>